

# Bilan de Pôle emploi

## Le rapport du CESE

Patrick Minder

**De quel service public de l'emploi avons-nous besoin aujourd'hui pour les travailleurs et les entreprises ; pour satisfaire quels besoins ? Ce n'est pas un sujet mineur lorsque la situation économique et sociale fait de l'emploi, des salaires, des conditions de travail et des retraites les questions essentielles pour les salariés. Patrick Minder livre ici l'avis du groupe CGT sur le rapport du CESE.**

**F**ace à l'ampleur des problèmes et devant les difficultés du service public pour apporter des réponses satisfaisantes aux demandeurs d'emplois et aux entreprises, certains ont développé l'idée selon laquelle seul le marché était capable de réguler l'offre et la demande d'emploi. Ainsi selon ce point de vue il était inutile que Pôle Emploi prospecte auprès des entreprises pour recueillir leurs besoins d'emplois. Ce service gratuit réalisé par le service public de l'emploi portait de plus atteinte au principe de libre concurrence car des opérateurs privés proposent ce même type de prestations à des fins mercantiles sur le « marché de l'emploi ».

La CGT a une opinion totalement différente en considérant que le service public de l'emploi a toute sa légitimité et que la politique de l'emploi relève pleinement des compétences et de la responsabilité de l'État.

– D'une part parce que contester le bien fondé du service public de l'emploi ou d'une partie de ses missions c'est ignorer les obligations constitutionnelles de l'État à procurer à tous les citoyens qui le demandent un emploi ou un revenu de substitution.

– D'autre part parce que le terrain nous renvoie à des réalités beaucoup plus complexes et radicalement contradictoires avec le dogme du marché régulateur. Ainsi comment expliquer l'existence de métiers en tension non pourvus ? Comment expliquer les interventions nombreuses des entreprises pour réclamer plus d'efficacité à Pôle Emploi, ou encore leurs demandes récurrentes pour réaliser de l'intermédiation entre l'offre et la demande d'emploi ?

Tout commande donc à un renforcement du service public de l'emploi. Or malgré la promesse faite au nom de l'État par la ministre des Finances M<sup>me</sup> Lagarde, Pôle Emploi n'est pas au rendez-vous des obligations qui lui ont été fixées.

Certes ce qui a été accompli, grâce aux efforts et à un travail extraordinaire des agents de Pôle Emploi, est colossal dans un contexte où la crise n'a évidemment pas facilité les choses. Mais force est de constater que les résultats ne sont pas à la hauteur des attentes des demandeurs d'emploi, des entreprises et des salariés de Pôle Emploi qui ont vu leurs conditions de travail se détériorer au point d'en devenir anxiogènes. Les demandeurs d'emploi ne sont pas mieux lotis lorsque l'on considère les difficultés qui perdurent et parfois s'aggravent pour les accueillir dans des conditions humaines décentes, les inscrire dans les délais respec-

tueux de la loi, les indemniser réellement au niveau de leurs droits et les accompagner effectivement et de façon personnalisée durant tous leurs parcours jusqu'au retour à un emploi pérenne.

On ne peut se satisfaire de la situation actuelle du service public de l'emploi et de Pôle Emploi. C'est sur ce constat sévère que s'appuient les recommandations de l'avis que nous soutenons.

Pour la CGT il faut faire évoluer les choses afin que Pôle Emploi puisse assurer l'ensemble de ses missions en étant un outil qui s'adresse à tous les salariés qui souhaitent réorienter leur itinéraire professionnel et non pas seulement aux demandeurs d'emploi. Sans cela... il ne faut plus parler de Pôle Emploi mais de « Pôle Chômage »!

### La gouvernance

Pour la CGT si la politique de l'emploi doit rester de la compétence de l'État et le service public de l'emploi disposer de moyens financiers et humains renforcés, il est nécessaire de refonder sa gouvernance sous deux aspects.

Au plan national ce rééquilibrage dont parle l'avis doit être opéré pour raffermir le rôle des partenaires sociaux. Ceux-ci ne constituent pas un groupe homogène d'autant que la représentativité des organisations syndicales des employeurs et des salariés va évoluer en 2014. Nous sommes pour que cette gouvernance accorde, à titre consultatif, une place aux collectivités territoriales dans la mesure où elles sont des acteurs de la formation professionnelle et du développement économique.

Au plan territorial nous sommes favorables comme le propose l'avis à « *repenser la gouvernance régionale* » afin qu'elle face une place aux usagers. Il est indispensable de donner de la cohérence entre la politique de l'emploi et les compétences des Conseils régionaux en matière de formation professionnelle. Il faut travailler à une meilleure interaction entre le service public de l'emploi et celui de la formation professionnelle créé par les Régions. Cela passe dans l'immédiat par un toilettage des organismes dont les fonctions se superposent comme les CRE qui pourraient être fusionnés avec les CCRE-FP. De même nous considérons que sans délai les IRP qui n'ont pas aujourd'hui la possibilité de remplir leurs missions doivent bénéficier de moyens et d'attributions confortés. Cette gouvernance doit conférer un rôle réel aux différents acteurs, donner plus d'autonomie et de moyens aux acteurs en territoire. ■